



Vente d une maison en indivision.

Par **mimicarca**, le **01/02/2011** à **09:46**

Bonjour,
mon frere et moi possedons 1 maison en indivision ma mere y vit,en a l usufruit.pour payer la maison de retraite de cette derniere,je pensais pouvoir vendre cette maison,mon frere ne le souhaite pas.puis je avancer l argent de la maison de retraite et le "recuperer" le jour ou la vente se fear,comment,ai je besoin des l autorisation de mon frere,merci.

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **10:25**

Il suffit de faire un pret à votre mère (devant notaire avec déclaration aux impots) et au décès de votre mère, vous présenterez la créance